



Je suis pas payer comment arreter de travailler immediatement

Par **AIDERMOI**, le **04/04/2009** à **13:20**

BONJOUR
je suis plus payer depuis le mois de fevrier j'ai fait appel au prudhomme en
refere pour les salaires je passe en jugement le 22 avril j'aimerais casser mon travail dans
cette entreprise du jour au lendemain pour trouver un autre travail car je suis embauché sur
règles (marne) mais il m'a appelé au siège social (haute savoie) pour travailler donc je fais du
déplacement alors je ne peux pas chercher du travail dans ma région

Par **vikings**, le **05/04/2009** à **23:09**

Bonjour,
il faudrait en savoir plus sur votre contrat: est-ce un CDI ou un CDD?
si vous êtes en CDD et que vous avez trouvé un CDI, il faut prévenir votre employeur avec une
preuve de votre nouveau contrat et vous pourrez partir après un préavis
si vous êtes en CDD sans trouver un autre travail, vous devez attendre la fin du contrat pour partir.
si vous êtes en CDI, vous pouvez prendre acte de la rupture de votre contrat aux torts de l'employeur
(le manquement grave de l'employeur est vérifié puisqu'il ne vous paie pas). en pratique cela
consiste à envoyer un courrier (recommandé c'est toujours mieux pour la preuve) disant que souhaitez
mettre fin au contrat car vous n'êtes plus payé
Cordialement